Exécution des marchés publics

Gérer les défaillances d'une société

2 jours (14h00) | 4,6/5 | MP-6819189 | Évaluation qualitative de fin de stage | Formation délivrée en présentiel ou distanciel

Tarif : 1 395 € ht

Formations Compétences Métier › Marchés publics › Exécution des marchés publics

Document mis à jour le 13/11/2026

Objectifs de formation

- Définir les bases des procédures collectives pour mieux les gérer
- Gérer la passation et l'exécution d'un marché lorsqu'un candidat ou un titulaire fait l'objet d'une procédure collective

Sur l'année 2025, le taux d'atteinte des objectifs est de 83,33%

Modalités, méthodes et moyens pédagogiques

Équipe pédagogique :
Un expert de la thématique et une équipe pédagogique en support du stagiaire pour toute question en lien avec son parcours de formation.

Techniques pédagogiques :
Alternance de théorie, de démonstrations par l'exemple et de mise en pratique grâce à de nombreux exercices individuels ou collectifs. Exercices, études de cas et cas pratiques rythment cette formation.

Ressources pédagogiques :
Un support de formation présentant l'essentiel des points vus durant la formation et proposant des éléments d'approfondissement est téléchargeable sur notre plateforme

Prérequis

Connaître la réglementation générale des marchés publics

Public concerné

Acheteurs publics, gestionnaires financiers et responsables des services juridiques

Cette formation :

- Est animée par un consultant-formateur dont les compétences techniques, professionnelles et pédagogiques ont été validées par des diplômes et/ou testées et approuvées par l'éditeur et/ou par M2I Formation
- Bénéficie d'un suivi de son exécution par une feuille de présence émargée par demi-journée par les stagiaires et le formateur.

Programme

1er jour

Recenser les entreprises en difficulté

- Les sources statistiques des défaillances d'entreprises
- Les principaux textes applicables aux défaillances des entreprises
- Focus sur les évolutions réglementaires récentes
- Le schéma d'ensemble du traitement des entreprises en difficulté

Identifier les mesures de prévention des difficultés des entreprises

- Les groupements de prévention agréés
- Le rôle des CCSF (Commissions départementales des chefs des services financiers), des CODEFI (Comités départementaux d'examen des problèmes de financement des entreprises) et du CIRI (Comité interministériel de restructuration industrielle)
- Le rôle de BPI France
- Le registre européen d'insolvabilité
- Le mandataire *ad hoc*

Mettre en œuvre la procédure de conciliation

- Les conditions de mise en œuvre
- Le déroulement de la procédure et sa durée (10 mois maximum en COVID)
- L'accord entre le débiteur et les créanciers
- L'homologation de l'accord avec les créanciers
- Les effets de l'accord homologué
- Les informations à caractère économique
- Le « prepack cession » (plan de cession pré-négocié)

Analyser les différentes procédures

- La procédure de sauvegarde
- Les acteurs de la sauvegarde
- La période d'observation
- Les principales caractéristiques de la sauvegarde
- La déclaration des créances
- Le plan de sauvegarde
- Le redressement judiciaire et les intervenants
- La notion de cessation des paiements
- Les difficultés de trésorerie d'une entreprise
- Le plan de continuation ou plan de cession
- La procédure de rétablissement professionnel (art L 645 – 1 et s. Code de commerce)
- La liquidation judiciaire et les intervenants

ÉTUDE DE CAS
La caractérisation d'un état de cessation de paiement

2e jour

LA COHABITATION ENTRE LA LÉGISLATION SUR LES PROCÉDURES COLLECTIVES ET LA RÉGLEMENTATION DES MARCHÉS PUBLICS

Identifier les difficultés au stade de la candidature et postérieurement à la candidature et après remise des offres

- Les interdictions de soumissionner obligatoires et générales
- Le redressement judiciaire de l'entreprise candidate : l'obligation d'informer l'acheteur
- La liquidation judiciaire : interdiction d'accès (candidature) et cession judiciaire du contrat (liquidation)
- L'impact de l'ordonnance du 17/06/2020 portant diverses mesures en matière de commande publique (loi du 23/03/20 d'urgence pour faire face à l'épidémie de COVID 19)
- Les conséquences d'une liquidation judiciaire en fonction de l'état d'avancement de la procédure de passation du marché public
- La possibilité d'acquérir des fournitures auprès d'un liquidateur

Cas pratique : Utiliser l'IA pour proposer des demandes aux candidats

Maîtriser les difficultés après notification du marché public

- La possibilité de résilier de plein droit le marché en cas d'absence de réponse de l'administrateur de plus d'un mois
- L'établissement du décompte de résiliation
- La nature des créances susceptibles d'être déclarées par le pouvoir adjudicateur
- Le délai et les modalités de déclaration des créances
- Le fait générateur de la créance de malfaçons ou consécutive à la mauvaise exécution de travaux (jurisprudence)
- Les difficultés des entreprises et les cautions
- Les difficultés des entreprises en cas de sous-traitance
- Les conséquences de la défaillance des entreprises dans le cadre d'un groupement
- Enjeux liés à la responsabilité et aux assurances

CAS PRATIQUES
À partir d'un contexte donné, savoir déterminer l'impact pour l'acheteur :

- **de la liquidation du titulaire**
- **d'un plan de cession du titulaire**
- **de la défaillance d'un sous-traitant ou du donneur d'ordres**

Analyser avec l'IA ces situations et proposer des actions au regard de son contexte

Le contenu de ce programme peut faire l'objet d'adaptation selon les niveaux, prérequis et besoins des apprenants.

Modalités d'évaluation des acquis

Évaluation des acquis : Quiz avant la formation et après la formation pour mesurer les acquis, la progression. Évaluation à chaud : À la fin de la formation, un bilan qualité dématérialisé pour mesurer l'atteinte des objectifs de la formation. Évaluation à froid : À J+3 mois, une e-évaluation du transfert des acquis en situation professionnelle.

Accessibilité de la formation

pagebreakavoidchecked="true";

Le groupe M2I s'engage pour faciliter l'accessibilité de ses formations. Toutes nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap : les détails de l'accueil des personnes sont consultables sur la page Accueil Handicap

Modalités et délais d’accès à la formation

pagebreakavoidchecked="true";

Les formations M2I sont disponibles selon les modalités proposées sur la page programme.
Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures ouvrées avant le début de la formation.
Dans le cas d'une formation financée par le CPF, ce délai est porté à 12 jours ouvrés.